

RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS





LUC NAULEAU,
PRÉSIDENT DU SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

2017 marque un tournant important dans l'amélioration des conditions de la collecte en porte à porte puisque les habitants disposent désormais du bac à ordures ménagères en plus du bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables.

Cette dotation de bac avait démarré dès juin 2016 mais c'est au début de l'année que la présentation des bacs à la collecte est devenue obligatoire. Tous déchets ou sacs déposés hors les bacs ne sont plus ramassés. Ce changement de modalités de collecte a entraîné, durant le premier semestre, une hausse significative des appels téléphoniques et des suivis des demandes (commandes de bacs, réclamations...) à gérer. Notre prestataire de collecte, VEOLIA, s'est montré conciliant et son étroite collaboration avec mes services a facilité ce changement de cap.

Aussi, je tiens à féliciter les agents du SITOMAP qui ont su faire face à l'augmentation de l'activité et à informer les habitants de manière efficace. Je remercie chaleureusement les équipes de collecte qui ont su s'adapter aux différents changements et exigences. Bravo à tous !

La dotation de bacs à ordures ménagères permet de contribuer à améliorer la propreté dans les communes. On ne doit plus trouver dans les rues ni de sacs poubelles, ni de déchets (cartons par exemple) au sol.

La collecte en bacs améliore fortement les conditions de travail des ripeurs (plus de charges à soulever, risques amoindris de blessures ou de piqûres) et permet de lutter contre les maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques. La présentation des bacs avec les poignées tournées vers les ripeurs facilite la préhension et reste une prévention efficace contre ces maladies. Voici donc un geste simple pour les habitants à effectuer sans modération.

Comme chacun sait, le bac à ordures ménagères est doté d'une puce électronique. L'information a donné à certains quelques occasions de polémiquer et de transformer la réalité.

La puce, dans notre cas, n'est pas à associer à un nombre de levées limitées pour l'habitant ni à un paiement d'une taxe ni à une redevance au poids. Elle sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Je déplore que certains habitants, mal informés, retirent la puce du bac ou mettent leurs sacs poubelle dans le bac à couvercle jaune pensant ainsi soit ne pas payer de taxe ou de redevance ou soit diminuer les frais. Au contraire, cela augmente le coût de traitement.

L'année 2017 a été marquée par :

- L'aide d'un agent en Contrat Unique d'Insertion du fait de l'accroissement de l'activité liée à la dotation des bacs à ordures ménagères.
- De nombreux travaux d'entretien dans les 8 déchèteries.
- Un programme de lavage de colonnes à verre extérieur et intérieur.
- La poursuite du suivi de collecte régulier par l'équipe du SITOMAP.
- La disparition de plusieurs marches-arrière sur le territoire grâce à un travail de collaboration entre les communes, le prestataire de collecte et le SITOMAP.
- La fin du premier plan de communication (2015-2017) et l'élaboration en groupe de travail du second plan (2018-2020).
- Le démarrage du réseau de communication (un référent dans chaque collectivité membre du SITOMAP) dès septembre 2017 (75 volontaires).
- La refonte de notre site internet.
- Des actions de communication avec des partenaires (centre municipal, sociétés logeuses, la ressourcerie de Pithiviers...).
- L'Assemblée Générale de juin, ayant pour thème les déchèteries, avec une intervention de PAPREC illustrée par des saynètes mettant en lumière le travail des gardiens et les comportements de certains usagers.

Globalement, les performances en matière de tri ne s'améliorent pas. Les efforts de chacun sont à poursuivre.

Rappelons qu'il s'agit d'utiliser le bac jaune à bon escient et d'y jeter exclusivement les déchets recyclables et de mettre les autres déchets dans la poubelle d'ordures ménagères sans craindre la puce.

« A chaque déchet, son bac ».

Luc NAULEAU
Le Président

SOMMAIRE

► 01 PRÉSENTATION DU SITOMAP | P4

1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP

1.2 / La composition de la collectivité

1.3 / Le fonctionnement du syndicat

► 02 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS | P7

2.1 / La collecte en porte à porte

2.2 / La collecte en point d'apport volontaire

2.3 / Les déchèteries

► 03 COÛT DU SERVICE | P21

3.1 / Les principales prestations

3.2 / Les indicateurs financiers

► 04 PERSPECTIVES 2018 | P23

01 | PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du Syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit environ 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce format a été reproduit en 2017.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical qui se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prend les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

► LE PERSONNEL

RESPONSABLE DU SITOMAP : **Véronique Aldicco**. Elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : **Mélanie Fernandez**. Elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : **Armelle Elouagani**. Elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

TECHNICIEN : **Virginie Guillemard** a fini son contrat le 4 février 2017.

Son successeur, **Philippe Mazenc**, est arrivé le 27 février 2017. Il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et des encombrants. Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants. Il contribue aux actions de communication.

Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

De janvier à décembre 2017, **Amandine Blaszczyk**, en Contrat Unique d'Insertion, est venue étoffer l'équipe du fait de l'accroissement de l'activité liée à la mise en place des bacs à ordures ménagères.



1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2017	PART / POPULATION TOTAL
45	CC du Pithiverais	31	29 935	37,32
	CC du Pithiverais Gâtinais	38	26 425	33
	CC de la Forêt	6	10 319	13
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	6 984	9
77	CC du Gâtinais Val de Loire	2	1 346	1,68
	CC du Pays de Nemours	3	1 600	2
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	2	3 455	4
TOTAL		97	80 064	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

La Communauté de communes (CC) du Pithiverais est issue de la fusion des CC de Beauce Gâtinais, Le Cœur du Pithiverais et le Plateau Beauceron.

La CC du Pithiverais Gâtinais est issue de la fusion des CC du Beaunois, des Terres Puiseautines et de la Commune Nouvelle « le Malesherbois ».

La CC des Terres du Gâtinais a rejoint la CC du Pays de Nemours.

1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

► LES ÉLUS

Les Collectivités désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Le bureau syndical est composé de :

• M. Luc NAULEAU, Président.....	CC du Pithiverais Gâtinais
• M. Christian PUECH, 1 ^{er} Vice-Président délégué aux marchés publics	CC du Pithiverais Gâtinais
• M. Anthony BROSE, 2 ^{ème} Vice-Président délégué aux déchèteries	CC du Pithiverais
• M. Michel GUERIN, 3 ^{ème} Vice-Président délégué à la communication.....	CC du Pithiverais Gâtinais
• M. Philippe CHALINE.....	CC du Pithiverais
• M. Jean-Pierre DUBOIS.....	CA de l'Etampois Sud Essonne
• M. Eric JAIRE.....	CC du Pays de Nemours
• M. Jean-François LANGLOIS.....	CC du Pithiverais Gâtinais
• M. Jean-François LE GOFF.....	CC du Pithiverais
• M. Bernard LÉGER.....	CC de la Forêt
• M. André LEPROUST.....	CC du Pithiverais Gâtinais
• M. Didier MONCEAU.....	CC du Pithiverais

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

5 MEMBRES TITULAIRES :

M. Christian Puech,
M. Philippe Chaline,
M. Bernard Léger,
M. Jean-François Le Goff,
M. Anthony Brosse.

5 MEMBRES SUPPLÉANTS :

M^{me} Monique Bévière,
M. Jean-Pierre Dubois,
M^{me} Stéphanie Pallu,
M. Bernard Tarron,
M. Pascal Chene.

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE*

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

► FAITS MARQUANTS 2017 RÉDUIRE - TRIER

SUBVENTIONS AUX COMPOSTEURS

Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de 20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

LE STOP PUB

Le SITOMAP fournit des auto-collants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

LE GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant, est adressé aux nouveaux arrivants et envoyé aux mauvais trieurs. Il est téléchargeable sur le site internet www.sitomap.fr.

DÉMARRAGE DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE AVEC LES BACS OMR PUCÉS LE 2/01/2017

Visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et rendre le cadre de vie plus propre (plus de sacs ou déchets au sol collectés).

La puce sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Au centre-ville de Pithiviers, des bacs collectifs ont été mis en place car des habitants, faute de place chez eux, ne peuvent stocker les bacs.

TRI SÉLECTIF AU SEIN DES HABITATS COLLECTIFS

Il est à améliorer. Le SITOMAP a rencontré 3 sociétés logeuses du territoire afin de réfléchir aux modalités de collecte (bacs à couvercle à opercule, apport volontaire...). Des tests devraient avoir lieu en 2018 sur certains quartiers.



LES CHIFFRES

26 demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 612,50 €

800 envois de stop pub en 2017



Environ **4 000** exemplaires distribués



36 198 bacs OMR sur le territoire au 31/12/2017

* Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)

PRÉSENCE DU SITOMAP DANS DES MANIFESTATIONS pour expliquer les bacs OMR et le tri.

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

En partenariat avec la Ressourcerie de Pithiviers, présence sur 2 demi-journées du SITOMAP à la déchèterie de Pithiviers pour informer les habitants que leurs objets peuvent être récupérés par la Ressourcerie et être revendus à petits prix à d'autres personnes. Beaucoup d'habitants, ravis de participer à l'opération, ont déposé des objets, meubles et jouets.

VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



CONCOURS DE DESSINS 2016-2017

Thème : la prévention des déchets.

Jury en mai 2017 : 1^{er} prix remporté par la classe de CM1 de l'école de Puiseaux et le second prix remporté par la classe de CM1 de l'école de Saint-Aignan ex aequo avec une autre classe de CM1 de l'école de Puiseaux.

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP : impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et « ateliers-jeux » que deviennent nos déchets ? Intervention sur le recyclage du papier (cycle 2) : animation sur le mot « recyclage » et mise en pratique du recyclage papier (pâte à papier, peinture et feuille à réutiliser par séchage), animation et sensibilisation à la pratique du compostage.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION

Au sein des Communautés de Communes et des Mairies du territoire.

3 réunions ont été organisées par le SITOMAP pour rencontrer ces correspondants et leur faire visiter les installations (centre de tri et usine). Les différents échanges ont permis de définir ce qu'est un réseau et le rôle des correspondants et du SITOMAP et ont donné lieu à un document.

NOUVEAU SITE INTERNET

Nouveau design et nouvelles rubriques :

- Un volet actualités permettant au SITOMAP de mettre en ligne des articles et de communiquer sur ces actions en temps réel.
- Les usagers ont la possibilité de taper le nom d'un déchet et de connaître sa destination par le quiz « mon déchet, j'en fais quoi ? ». Les usagers retrouvent les rubriques « porte à porte », « déchèteries », « encombrants », « verre », « textile ». Leurs recherches sont facilitées par des questions récurrentes telles que « Mes déchets, j'en fais quoi ? » – « Comment puis-je me procurer des bacs ? » – « Quel est le jour de ramassage de mes déchets dans ma commune ? » – « Quand puis-je aller en déchèterie ? » et « Comment visiter le centre de tri et l'usine d'incinération ? ». Ces questions renvoient systématiquement sur les pages de la thématique choisie.

Les cartes des déchèteries et des points d'apport volontaire verre et textile facilitent leur localisation.

100 personnes rencontrées

Environ **30 m³** ont été récupérés

76 personnes venues en famille

449 enfants venus avec leurs établissements scolaires

43 interventions dans les écoles
Coût : 8 320 €

75 volontaires.
Opérationnalité du réseau dès septembre 2017.
Le réseau a un mail dédié pour correspondre.



► FAITS MARQUANTS 2017

COLLECTER - VALORISER

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE



Concerne tous les acteurs du territoire (usagers, élus, syndicat et prestataire de collecte). Il définit ce que sont respectivement les déchets ménagers recyclables ou non. Il présente tour à tour, acteur par acteur, ce que chacun doit faire en matière de gestion et de collecte des déchets ménagers et assimilés. Il situe le rôle de chacun pour faire que tous ensemble, ces collectes se passent dans de bonnes conditions, dans le respect des droits et obligations mutuels.

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches-arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions sur leur territoire.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche-arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

LES SUIVIS DE COLLECTE (de jour ou de nuit)

Ce suivi, réalisé par le technicien du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs, à apposer une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

Le technicien via un logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées en amont qu'un suivi est prévu (sans préciser la date) et en aval des erreurs de tri observées. Parallèlement, la gendarmerie concernée est destinataire d'un courrier afin d'expliquer la démarche au cas où des habitants la contacteraient.

Depuis juin 2017, certaines erreurs de tri ne font pas l'objet d'un refus de collecte mais l'habitant est informé de son erreur afin d'améliorer son geste.

A l'issue de ce suivi, l'équipe de collecte concernée a le récapitulatif des poubelles refusées. Il effectue de nouveaux contrôles. Si les erreurs persistent, le SITOMAP essaiera de rencontrer l'habitant.

RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

Création de flashs infos mensuels affichés dans les locaux des équipes pour qu'elles aient un retour sur le traitement par le SITOMAP de leurs remontées d'informations.

Il est téléchargeable sur le site internet www.sitomap.fr

28 marches-arrière ont disparu. Travaux ou points de regroupement sont les solutions apportées.

Participation globale de **3 424 €** concernant **2** communes.

18 suivis réalisés. Environ **320** poubelles refusées. Un document est remis dans les boîtes aux lettres expliquant les raisons du refus.

1 504 documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres pour erreurs de tri.

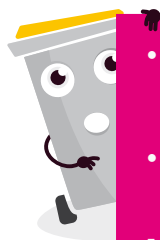
À noter

Au bout de **3** erreurs de tri : le bac jaune est retiré.

2 réunions

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Dans les ordures ménagères étaient présentés beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre.
- Dans les bacs jaunes, des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes, et de viennoiseries),
 - Du film plastique ou sac plastique,
 - Du textile et des chaussures,
 - Des ordures ménagères,
 - Du verre,
 - Des végétaux,
 - Des déchets de déchèterie (petits appareils électro-ménagers, gravats, ferraille, déchets dangereux (peinture, white spirit),
 - Du polystyrène,
 - Des tapis,
 - Des câbles,
 - Des mouchoirs en papier usagés,
 - Des emballages plastiques de bouquets de fleurs,
 - Des couches de bébés sales,
 - Des sacs de fast food pleins,
 - Des boîtes de camembert en bois,
 - Des essuie-tout,
 - Des paquets de cigarettes.



► DÉCHETS MÉNAGERS ET SÉLECTIFS FONCTIONNEMENT ET BONNES PRATIQUES

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés. Le prestataire de collecte en PAP, PAV et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine. L'arrêté communal (consultable en mairie) régit l'autorisation d'entreposer les poubelles ou sacs d'ordures sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour la collecte du matin et avant 12h pour la collecte de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

Bien trier, mieux recycler !

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

Les administrés doivent présenter :

- Les emballages recyclables en vrac, dans les bacs normalisés à couvercle jaune mis à disposition par le SITOMAP.

- Les ordures ménagères résiduelles en bacs normalisés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, des ordures ménagères, des déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant. Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré.

Les mauvaises gestes de tri ont des conséquences sur les performances du syndicat et sur le coût de collecte.





► DÉCHETS ENCOMBRANTS

Le service de collecte des encombrants permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.

Une affiche a été réalisée et plusieurs exemplaires sont adressés en mairie plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin d'aviser les mairies à l'approche de la date.

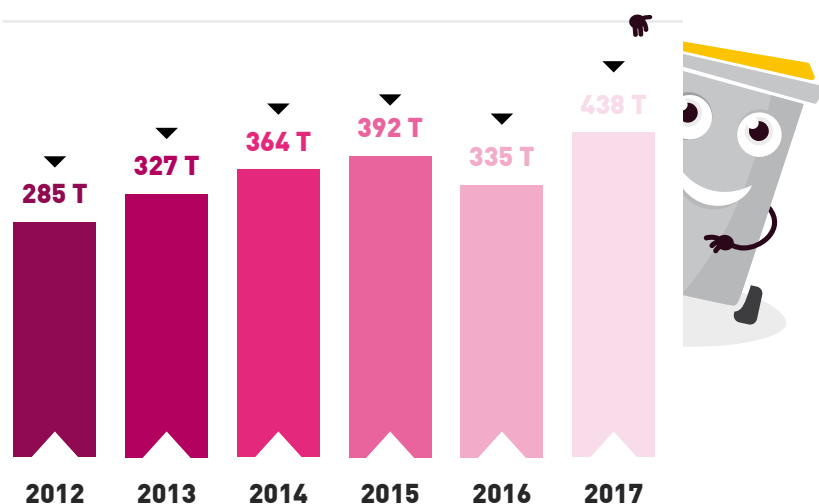
DÉPÔT DE DÉCHETS

Les dépôts des déchets devant les déchèteries sur la voie publique sont interdits sous peine d'amende.

(art R.632-1, R.644-2, R.635-8 du code pénal)



ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS



► LA DESTINATION DES DÉCHETS

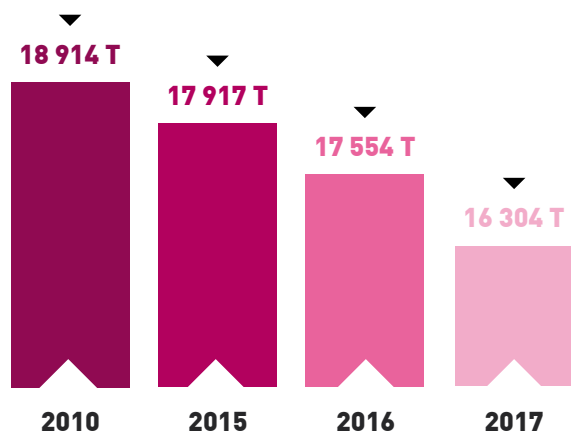
Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des usines de régénération ou de recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par Beauce Gâtinais Valorisation (BGV). La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



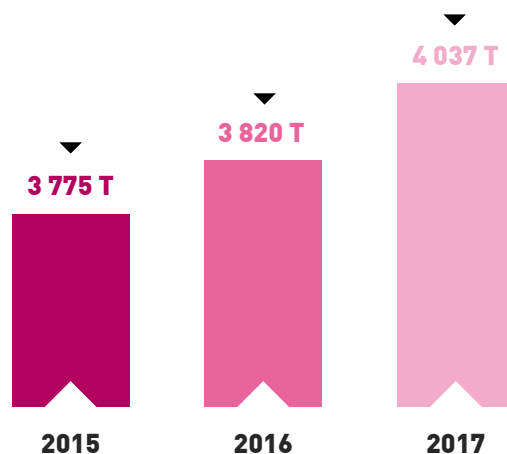
ÉVOLUTION DU TONNAGE EN
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



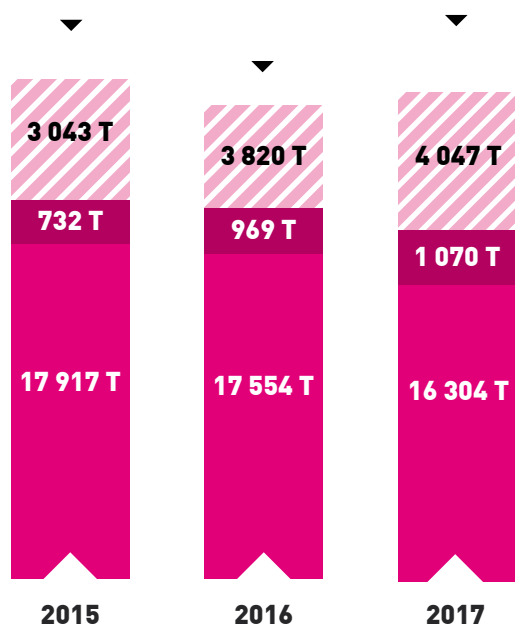
2010 étant l'année de référence.



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)

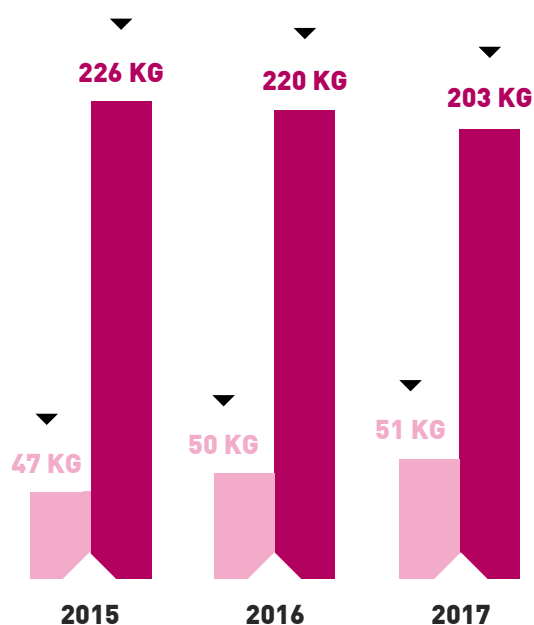


ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



■ Ordures ménagères ■ Refus* ▨ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

*Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées baissent. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif augmente mais la qualité du tri est mauvaise. L'accent sur la communication pour faire changer les habitudes et adopter les bonnes pratiques est nécessaire.

2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

► FAITS MARQUANTS 2017

- Programme de lavage de colonnes à verre extérieur et intérieur. Un bilan de l'état des colonnes à verre a été effectué. Cela devrait conduire en 2018 à en remplacer certaines ou à effectuer quelques rénovations (changements d'obturateurs et pose d'adhésifs expliquant les consignes).
- Collecte du verre en hausse par rapport à 2016
- Collecte du textile en baisse par rapport à 2016

LES CHIFFRES

147 colonnes à verre ont été lavées sur 231

+ 4,32% de verre collecté

- 6,17% de textile collecté



Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **231 colonnes** à verre soit 1 pour 347 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 8 sont des colonnes enterrées,
- **63 bornes** à textile dont 47 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.



EN 2017, 256 529 KGS DE TEXTILE ONT ÉTÉ COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE.

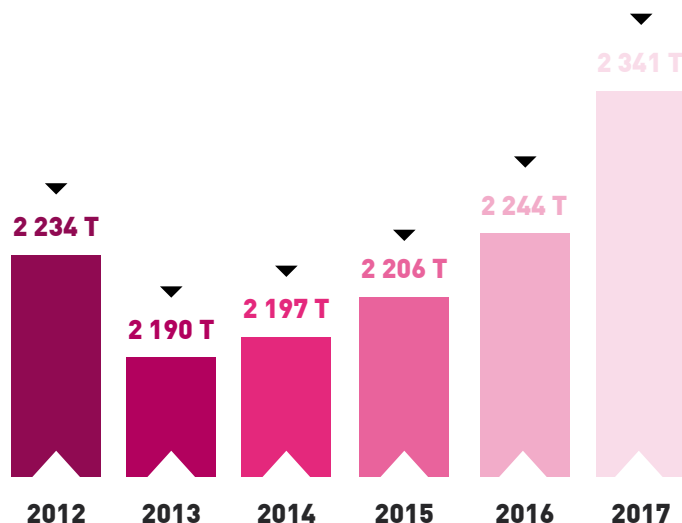
LA COLLECTE DU VERRE

Elle a lieu sur le territoire toutes les deux semaines.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



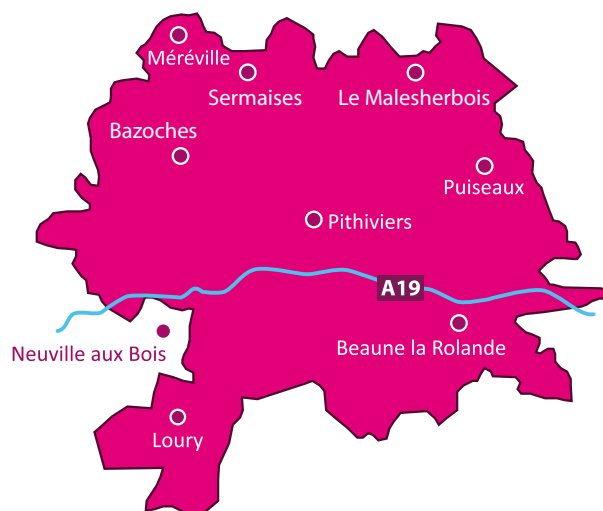
2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 1/01/2016). Les déchets dangereux spécifiques (DDS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 1/01/2016).



LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- ❑ Les cartons
- ❑ Le bois
- ❑ Les déchets verts
- ❑ Le papier
- ❑ Le verre
- ❑ Le tout-venant
- ❑ Les gravats
- ❑ La ferraille
- ❑ Les piles
- ❑ Les cartouches d'encre
- ❑ Les lampes
- ❑ Les batteries
- ❑ L'huile de vidange
- ❑ Les déchets dangereux
- ❑ Les déchets électriques (D3E)
- ❑ L'huile végétale de friture



CARTONS



BOIS



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



VERRE



TOUT-VENANT



FERRAILLE



PILES / BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



TEXTILES



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX



D3E



TRI SÉLECTIF

Sont acceptées également les radiographies et capsules Nespresso®

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS



- ❑ Les ordures ménagères
- ❑ Les cadavres d'animaux
- ❑ Les déchets organiques putrides
- ❑ Les produits radioactifs
- ❑ Les déchets explosifs
- ❑ Les médicaments
- ❑ Les déchets d'activités de soins
- ❑ Les pneus de tout type
- ❑ Les carcasses de voiture
- ❑ Les produits à base d'amiante
- ❑ Les bouteilles de gaz

CONVENTION POUR LES PROS (INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 800 professionnels ont passé convention.

**CONVENTION D'ACCÈS
DES ÉTABLISSEMENTS PROFESSIONNELS
DANS LES DÉCHÈTERIES**

Entre :

Le Syndicat SITOMAP représenté par son Président, habilité en vertu de l'assemblée délibérante du 20 avril 2006 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'établissement
représenté par son Directeur, Monsieur/Madame
dont le siège social est situé à
enregistré au SIRET sous le n°
et désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'Etablissement »

A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le SITOMAP autorise l'Etablissement à accéder à la déchèterie pour l'apport de déchets produits par son activité professionnelle dans les conditions et les limites définies par la présente convention.

ARTICLE 2 : Condition d'accueil des déchets non ménagers

L'Etablissement s'engage à respecter les conditions générales (nature, quantités de déchets acceptés, conditions techniques) précisées dans la charte ci annexe, ainsi que les horaires d'ouverture de la déchèterie non professionnels pour l'année en cours et le règlement intérieur de la déchèterie, également joint en annexe.

ARTICLE 3 : Identification de l'établissement

La carte d'identification remise à l'établissement suite à la signature de cette convention, sera présentée à l'agent de l'exploitant lors de chaque visite.

ARTICLE 4 : Procédure d'accueil

A l'entrée de la plate forme, l'agent du prestataire de la déchèterie procédera à l'identification de l'établissement, l'évaluation du poids des déchets. Si le poids est jugé recevable, il établira un récépissé ou il sera précisé le mode d'évaluation du dépôt, pesée ou évaluation visuelle.

CO 1/2

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h- 12h			9h- 12h		9h- 12h
	14h30 - 16h30					14h - 16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h
LE MALESHERBOIS	8h30 - 12h				8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h
MEREVILLE	8h30 - 12h		8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h					13h30 - 17h
PUISEAUX	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h
SERMAISES	9h- 12h		10h- 12h			9h- 12h
			14h- 17h			14h- 16h30
LOURY	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

RAPPEL :

- 1 - Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- 2 - Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

► FAITS MARQUANTS

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Beaune-La-Rolande suite au permis de construire demandé en 2017, en cours d'instruction.

Collecte du papier, journaux et magazines sur l'ensemble des déchèteries.

Novembre 2017, 2 demi-journées sur la sensibilisation de la 2nd vie des déchets dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, sur la déchèterie de Pithiviers, en partenariat avec la ressourcerie de Pithiviers.

Règlement de déchèterie : a fait l'objet d'une refonte en groupe de travail en 2017. Il sera présenté aux élus du SITOMAP courant 2018. Parallèlement, des travaux en déchèteries doivent être effectués avant la diffusion de ce nouveau règlement (affichages, signalétiques...).

Filières/traitement :

Nouvelles consignes de la filière bois. Certains bois sont admis désormais dans la benne tout venant incinérable.

Le plâtre est refusé dans la benne gravat.

Durcissement des consignes de la filière gravat. Transfert de certains déchets dans la benne tout venant.

Déchèterie de Loury. Réaménagement à l'étude en bas de quai et en haut de quai pour améliorer la circulation respective des prestataires et des usagers.

Déchèterie de Pithiviers : 2 gardiens au lieu d'un, d'avril à octobre 2017 du fait de l'affluence.

Travaux d'entretien sur l'ensemble des déchèteries.

Plaintes pour vandalisme, des effractions mais pas de dégradations.

LES CHIFFRES

96 T collectées

30 m³ collectés

21 participants :
élus du SITOMAP,
PAPREC, 2 gardiens de
déchèteries, chambre
des métiers, utilisateurs,
services techniques et
environnement des villes du
Malesherbois, Pithiviers et
Loury, la CARSAT

107 000 € consacrés à ces
travaux par le SITOMAP

20 plaintes

1 dépôt d'arme à Pithiviers



¹ Déchets d'équipements électroniques et électriques

LES DIFFÉRENTS **FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION** Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2017	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	▶ 5 264	▶ 65,7	▶ Saint-Aignan (41)	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	▶ 3 969	▶ 49,6	▶ CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	▶ 7 095	▶ 88,6	▶ Compost du Gâtinais (91) et Compadrue (78)	Valorisation matière pour compostage
Gravats	▶ 5 070	▶ 63,3	▶ Société Crambes (45)	Valorisation matière
Bois	▶ 1 115	▶ 13,9	▶ PAPREC environnement à Wissous (91)	Valorisation matière (broyage pour fabrication de panneaux bois)
Cartons	▶ 635	▶ 7,9	▶ Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière éco-emballage
Ferrailles	▶ 1 068	▶ 13,3	▶ Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
Batteries	▶ 18	▶ 2,2	▶ STCM	Valorisation matière
Gros de magasin	▶ 96	▶ 1,2	▶ Papetier	Valorisation matière
Éco mobilier (SIRTOMRA)	▶ 168			
Huile de vidange	▶ 50	▶ 0,6	▶ Martin environnement	
D3E'	▶ 684	▶ 8,5	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	▶ 433	▶ 0,05	▶ Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
Néons	▶ 1,403	▶ 0,01		
Lampes	▶ 0,422	▶ 0,005	▶ Recylum	

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

▶ **LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE** (hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Pithiviers, Loury et Puiseaux représentent **58%** des apports.

Le Malesherbois et Beaune-la-Rolande représentent **22%** des apports.

Sermaises, Méréville et Bazoches-les-Gallerandes représentent **20%** des apports.



ANALYSE DES TONNAGES 2017 : 20 890 T

Globalement, une baisse des tonnages de 4,57% par rapport à 2016 (21 844 T).
Une saison haute d'avril à octobre 2017. Des mois de mars à novembre 2017 assez forts.

TYPE DE DÉCHETS	2014	2015	2016	2017	COMMENTAIRES	ROTATION Coût annuel HT	TRAITEMENT Coût annuel HT
Tout-venant	► 4 184	► 3 904	► 4 491	► 4 586	Légère hausse de 2.05% par rapport à 2016. Transfert du plâtre vers le tout venant.	146 091,04 €	339 970,63 €
Tout-venant incinérable	► 2 529	► 2 344	► 2 513	► 3 618	Forte hausse de 44% suite au transfert du bois vers le tout venant incinérable.	100 103,34 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Déchets verts	► 6 002	► 5 222	► 6 044	► 5 952	Baisse de 1.55% par rapport à 2016.	187 339,76 €	114 226,76 €
Gravats	► 5 921	► 6 116	► 5 292	► 4 203	Baisse de 25.92% par rapport à 2016. Tonnage plâtre vers le tout venant. Une filière de plus en plus exigeante.	39 641,48 €	16 114,44 €
Bois	► 1 548	► 1 743	► 2 171	► 1 115	Forte baisse de 51.13% par rapport à 2016. Mise en place d'une benne Eco-mobilier à envisager en 2018 et/ou orientation des habitants vers des recycleries ressourceries conformément à notre guide du tri.	30 436,68 €	53 830,46 €
Cartons	► 481	► 483	► 491	► 537	Hausse de 8.7% par rapport à 2016.	29 277,98 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	► 810	► 801	► 843	► 880	Hausse de 4.21% par rapport à 2016.	27 125,33 €	-97 561,62 €
Batteries			► 13	► 18			- 3 664,25 €

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	► 33 394	► 268	► 33 662
Beaune-la-Rollande	► 21 510	► 154	► 21 664
Pithiviers	► 92 767	► 1 071	► 93 838
Loury	► 49 367	► 478	► 49 845
Bazoches-les-Gallerandes	► 17 649	► 58	► 17 707
Sermaises	► 16 123	► 103	► 16 226
Mereville	► 14 949	► 150	► 15 099
Malesherbes	► 26 550	► 321	► 26 871
Total	► 272 309	► 2 603	► 274 912



Hausse de **7.10%** des fréquentations depuis 2016 des particuliers.
Hausse de **29.42%** des fréquentations depuis 2016 des professionnels.

LES DÉCHETS **DANGEREUX SPÉCIFIQUES** (DDS)

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NB DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶ 30	▶ 19,577	▶ 14 111 €
Beaune-la-Rollande	▶ 38	▶ 17,545	▶ 11 881 €
Pithiviers	▶ 53	▶ 37,245	▶ 27 757 €
Loury	▶ 35	▶ 15,432	▶ 10 708 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 28	▶ 12,403	▶ 9 108 €
Sermaises	▶ 13	▶ 7,142	▶ 5 029 €
Mereville	▶ 23	▶ 8,981	▶ 6 713 €
Malesherbes	▶ 34	▶ 16,211	▶ 11 398 €
Neuville-aux-Bois		▶ 18	
Total	▶ 254	▶ 134,536	▶ 96 706 €

Tonnage en 2015 = **112.3 T**

Tonnage en 2016 = **119.747 T**

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU **MATÉRIEL DE COLLECTE**

1 Les nouveaux camions de collecte disposent de deux compartiments de collecte, à gauche les ordures ménagères et à droite les déchets sélectifs.

2 Dans le compartiment des déchets sélectifs se trouve une caméra qui permet au ripeur de voir les bacs sur les trottoirs.

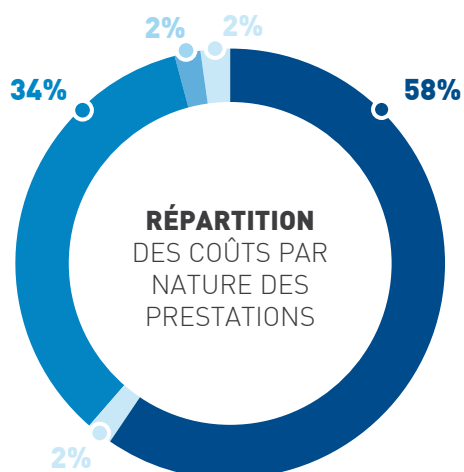
3 Dans la cabine, le conducteur dispose d'un écran de contrôle pour voir le ripeur, ainsi que deux terminaux pour relever les informations des bacs pucés et remonter les incidents au SITOMAP.

4 À l'arrière du camion, le ripeur peut enregistrer les anomalies grâce à 3 boutons différents : bac non pucé, non conforme, sac ou vrac. Le bouton devient vert, cela signifie que le bac est pucé, il va pouvoir être levé. Si le bouton vert ne s'allume pas, le bac n'est pas pucé et ne peut être levé. Une étiquette de refus est apposée par le ripeur.



03 | COÛT DU SERVICE

3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS



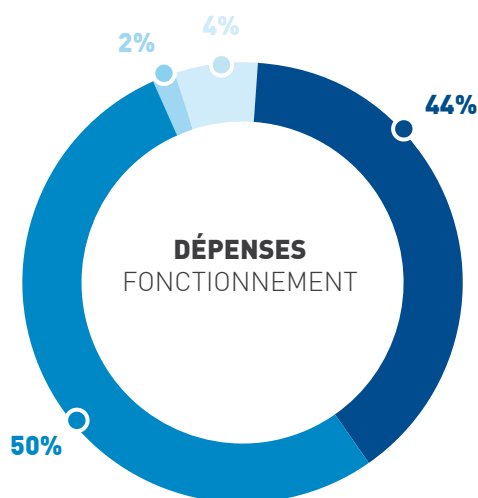
- Collecte OM et tri sélectif
- Déchèteries
- Verre en apport volontaire
- DDS
- Encombrants



NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	2 618 471 € 63 128 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	1 559 986 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	98 336 €
DDS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	89 946 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	93 058 €

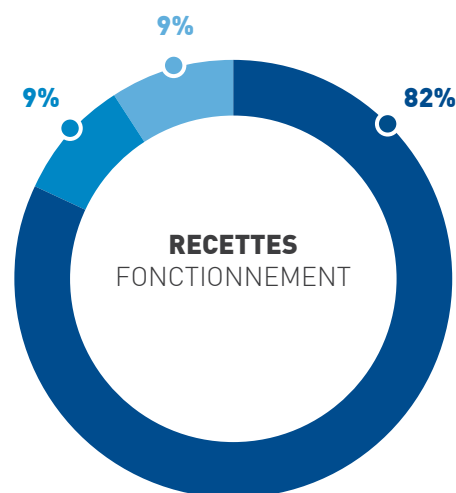
TOTAL 4 522 925 €

3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS



- Prestations de collecte des déchets
- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements
- Autres dépenses

EN €	EN €/HAB
4 911 981	61.35
5 495 207	68.63
0	0
186 939	2.33
471 641	5.89
11 065 767	138.21



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées
- Autres produits de gestion

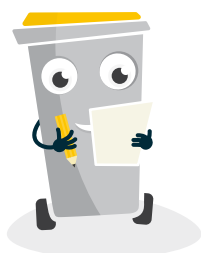
EN €	EN €/HAB
9 514 805	118.84
1 030 975	12.88
999 999	12.49
11 545 779	144.21
Nombre d'habitants desservis = 80 064	
Exédent cumulé : 3 968 792	

04 | PERSPECTIVES 2018

Le SITOMAP aura 50 ans en 2018. Ce sera l'occasion de faire une rétrospective et de voir le chemin parcouru. Une Assemblée Générale sera consacrée à l'événement en juin 2018.

► EN RÉSUMÉ POUR 2018

- La mise en chantier pour la rénovation de la déchèterie de Beaune-La-Rolande.
- Un réaménagement de la déchèterie de Loury.
- La mise en place du nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et de consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- L'aménagement d'une zone de stockage des bacs de collecte et les pièces détachées sur le site de Pithiviers.
- Une 2^{ème} vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Mise en place, dans le cadre du marché public, de la facturation par notre prestataire des levées des bacs de déchets ménagers résiduels correspondant au marché en Porte à Porte (PAP).
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.
- Le nouveau plan de communication 2018-2020 avec pour 2018 des articles de presse afin de retracer les 50 ans du SITOMAP.
- Des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Préparer l'avenir et anticiper l'échéance de 2020 pour mettre en œuvre les consignes de tri élargies.





Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS
Tél : 02 38 32 76 20

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr